



Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)

27^e réunion du Bureau (30-31 octobre 2024)

Réunion hybride

Rapport

1. Ouverture de la réunion

Les membres du Bureau se sont réunis selon un mode hybride (à Strasbourg et en ligne) ; la répartition de genre a été la suivante : quatre femmes (57%) et trois hommes (43%). La liste des participants figure à l'annexe 1^{ère}.

Irena Guidikova, la cheffe du Service des institutions et libertés démocratiques, Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine, a souhaité la bienvenue aux membres du bureau du CDMSI. Elle s'est félicitée de l'avancement de la campagne « Les Journalistes comptent », soulignant les réactions positives reçues de la part des organisations contribuant à la [Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes](#), ainsi que d'autres sources, notamment des collègues et des experts impliqués dans des activités d'assistance et de coopération en matière de liberté d'expression. Elle a fait le point sur l'ouverture à la signature de [la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit](#), ainsi que sur les initiatives sectorielles et intersectorielles en matière d'intelligence artificielle entreprises au niveau de l'Organisation. Elle a également informé les membres du Comité de la proposition du Secrétaire Général d'un plan d'action pour la promotion de la démocratie, qui devrait contribuer à revitaliser les processus démocratiques et à renforcer la protection des valeurs et des principes démocratiques dans les États membres. Elle a invité à réfléchir et à poursuivre les discussions sur ce sujet, en encourageant les idées visant à renforcer la sensibilisation aux normes de liberté d'expression élaborées sous l'autorité du CDMSI. Elle a souligné qu'une attention particulière devrait être accordée à la mise en œuvre effective de ces normes, notamment par le biais d'un examen régulier des mesures prises par les États membres dans le domaine concerné.

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

Les membres du Bureau ont adopté l'ordre du jour de la réunion, en annexe 2, et se sont mis d'accord sur des changements mineurs dans l'ordre des travaux.

3. Travaux normatifs en cours

3.1. État d'avancement des travaux des comités d'experts du CDMSI

3.1.1. Comité d'experts sur la sécurité en ligne et l'autonomisation des créateurs de contenu et des utilisateurs ([MSI-eSEC](#))

Le secrétaire de la MSI-eSEC a informé le Comité de la deuxième réunion du MSI-eSEC, qui s'est tenue les 24 et 25 septembre 2024 (en personne). Le MSI-eSEC a été chargé d'élaborer un projet de recommandation du Comité des ministres aux États membres sur la sécurité en ligne et l'autonomisation

des créateurs de contenu et des utilisateurs, d'ici la fin de 2025.

Lors de la deuxième réunion, la discussion a porté sur la clarification de l'approche, du champ d'application et de la structure de la future recommandation plutôt que sur la rédaction de dispositions spécifiques. Il a été convenu qu'un exposé des motifs soutiendrait une annexe concise et fondée sur des principes. Une nouvelle section résumera et développera les principes et normes existants du Conseil de l'Europe qui s'appliquent également à la sécurité en ligne, en mettant notamment l'accent sur l'approche systémique de la réglementation des plateformes. La terminologie et les définitions, ainsi que le besoin de cohérence dans l'utilisation des principaux concepts dans les instruments du Conseil de l'Europe ont été largement discutés, en particulier la définition des « plateformes ». Le retour d'information des membres du CDMSI sur leurs attentes concernant le type de services couverts par le futur instrument pourrait permettre d'élaborer une définition plus claire. La notion de responsabilisation a été largement débattue, tant en ce qui concerne sa portée que la manière de la refléter dans le projet. Le comité d'experts a estimé que la responsabilisation devait aller au-delà de la reconnaissance des droits des utilisateurs des plateformes et permettre un exercice efficace et sûr de ces droits, en particulier pour les groupes marginalisés. Les dispositions relatives à la responsabilisation hors-ligne, notamment en matière d'éducation aux médias, seront également renforcées. Les éléments de responsabilisation des plateformes, y compris la modération décentralisée, l'accès aux données et l'égalité d'accès aux services, ont été soulignés.

Le comité d'experts s'est également mis d'accord sur la feuille de route des travaux futurs ; la troisième réunion du MSI-eSEC se tiendra les 26 et 27 mars 2025 dans les locaux du Conseil de l'Europe à Paris, en France (en personne). Le comité a proposé qu'un projet révisé de la future recommandation soit présenté au CDMSI lors de sa 26^{ème} session plénière du 26. Un premier projet complet de la future recommandation sera diffusé pour commentaires en janvier 2025, en vue de sa discussion lors de la troisième réunion du Comité.

3.1.2. Comité d'experts sur les implications de l'intelligence artificielle générative pour la liberté d'expression ([MSI-AI](#))

La secrétaire du MSI-AI a communiqué les résultats de la deuxième réunion du comité d'experts, qui s'est tenue les 17 et 18 octobre 2024 (en personne). Le MSI-AI a été chargée de rédiger une note d'orientation sur les implications de l'intelligence artificielle générative pour la liberté d'expression, d'ici la fin de 2025.

Les membres du comité et les participants ont discuté d'un document de travail contenant les éléments préliminaires du futur projet de note d'orientation, élaboré par les co-rapporteurs chargés de la rédaction. La discussion a porté sur le champ d'application, la structure et les principaux éléments du futur instrument. Le MSI-AI a convenu que la note d'orientation devrait comprendre une introduction, suivie d'une description générale du modèle de pile technologique. Le MSI-AI a partagé le point de vue selon lequel les implications de l'IA générative sur la liberté d'expression devraient être analysées à la lumière de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, en mettant l'accent sur « la liberté d'opinion et la liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées ». Les membres ont également convenu de couvrir d'autres questions transversales, telles que la perte d'attribution, la perte d'identité, la perte d'agence, la standardisation de l'expression, la mise à l'échelle et l'amplification, ainsi que la perte de pluralisme. Enfin, le comité d'experts a convenu qu'une dernière section devrait fournir des orientations sur les stratégies d'atténuation. Le comité d'experts a également discuté de la possibilité d'inclure des documents d'appui, tels que des annexes et un glossaire.

Le MSI-AI a approuvé la feuille de route pour les travaux futurs. La troisième réunion se tiendra les 24 et 25 mars 2025 dans les locaux du Conseil de l'Europe à Paris, France. Un premier projet de note d'orientation sera fourni aux membres du MSI-AI avant leur troisième réunion.

3.2. Progrès des travaux liés aux autres résultats escomptés dans le cadre du [mandat du](#)

CDMSI

Le Secrétariat a fourni des informations sur l'état d'avancement des autres prestations prévues dans le cadre du mandat du CDMSI pour 2024-2025.

3.2.1. Étude de faisabilité sur les applications de réalités immersives et leurs implications pour la liberté d'expression

Le Bureau a été informé qu'un consultant externe possédant une expérience significative en matière de droit, de technologie (y compris l'IA) et de droits de l'homme internationaux effectue actuellement des recherches et rédige une étude de faisabilité sur les applications de réalité immersive et leurs implications pour la liberté d'expression. S'appuyant sur le rapport du Conseil de l'Europe et de l'IEEE intitulé « [Le métavers et son impact sur les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie](#) », l'étude vise à déterminer si les protections existantes sont suffisantes au regard des normes du Conseil de l'Europe et si des garanties supplémentaires sont nécessaires pour relever les défis en matière de droits de l'homme et d'État de droit dans le cadre des réalités immersives. Un premier projet sera présenté lors de la réunion plénière du CDMSI, du 4 au 6 décembre, afin de recueillir les commentaires des membres. Après intégration des contributions, une version révisée de l'étude devrait être présentée lors de la réunion plénière suivante, en juin 2025.

3.2.2. Indicateurs pour les stratégies d'éducation aux médias et à l'information (EMI) au niveau national

Le Secrétariat a fait état de l'avancement du projet d'éducation aux médias et à l'information, en soulignant l'implication d'un consultant ayant une solide expérience et des liens avec la communauté de l'éducation aux médias. Ce document devrait fournir des principes directeurs et des stratégies réalisables, ainsi que des moyens de les traduire en progrès mesurables. Le Secrétariat a informé de la participation du consultant à la plénière et du fait qu'un questionnaire sera distribué aux représentants du CDMSI, les invitant à rendre compte des pratiques et des défis rencontrés par les États membres dans la mise en œuvre d'initiatives d'éducation aux médias et à l'information. Le Bureau a partagé les initiatives existantes au niveau national et régional, a échangé sur l'aspect transversal de la question et a souligné la nécessité d'une coordination avec les travaux connexes en cours au sein du Conseil de l'Europe.

3.2.3. 10 (Dix) étapes pour contrer la désinformation - Stratégie et outils pratiques basés sur les normes existantes du Conseil de l'Europe et d'autres instruments

Le secrétariat a rendu compte de l'état d'avancement des travaux sur la désinformation qui visent à présenter sous une forme cohérente et accessible les normes existantes et à fournir des éléments de bonnes pratiques en vue de leur mise en œuvre. Les éléments du questionnaire à distribuer aux membres du CDMSI ont été présentés. Les membres du Bureau ont souligné l'importance de donner aux États membres suffisamment de temps pour préparer les réponses aux questionnaires.

3.3. Le Conseil de l'Europe travaille à l'élaboration d'un mécanisme juridique visant à soutenir la production de séries dramatiques européennes sous l'autorité du [CDCPP](#) - processus de consultation du CDMSI

Le Bureau a été informé des derniers développements relatifs à l'élaboration d'un mécanisme juridique sur la co-production de séries dramatiques européennes. Il a reconnu l'opportunité offerte au CDMSI pour la consultation et a noté avec satisfaction que le délai pour le retour d'information s'alignait sur celui du CDCPP. Les membres du Bureau ont toutefois noté que le délai de consultation était relativement court, compte tenu de l'importance de l'instrument et de son impact potentiel sur le secteur des médias. Le Bureau a exprimé son souhait d'être tenu informé de l'état d'avancement du document et des décisions

prises lors de la plénière du CDCPP. Le Secrétariat a été invité à maintenir ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion plénière du CDMSI, en tant que point d'information et de discussion et d'inviter un représentant du CDCPP à échanger avec le CDMSI.

4. [La Campagne du Conseil de l'Europe « "Les journalistes comptent" »](#) pour la sécurité des journalistes

Les membres du Bureau ont eu l'occasion d'assister à la [Conférence thématique annuelle : Protection des journalistes - un dialogue multipartite \(29-30 octobre, Strasbourg, France\)](#), où une mise à jour a été fournie sur les progrès de la Campagne au cours de sa première année. Avec 38 points focaux nationaux désignés et 22 comités nationaux/structures de coordination/plateformes de dialogue (formelles ou informelles) établi(e)s (dont 14 dans le cadre de la campagne), la première année de la campagne « Les journalistes comptent » a posé les bases des travaux futurs.

Sept pays mettent en œuvre des plans d'action nationaux, tandis que d'autres prévoient de le faire. Dans le cadre du "pilier protection" de la [Recommandation CM/Rec\(2016\)4 sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias](#), plusieurs événements ont eu lieu en 2024, en plus de la [deuxième réunion des points focaux nationaux \(20-21 juin, Strasbourg, France\)](#). Le [séminaire : Le rôle de la police dans la protection de la sécurité des journalistes \(26-27 septembre, Strasbourg, France\)](#) a permis de mettre en lumière les défis de la sensibilisation du public, de l'engagement des parties prenantes et de la promotion de la confiance entre les journalistes et les autorités chargées de l'application de la loi. Les discussions ont mis l'accent sur les mesures de collaboration telles que les programmes de formation conjoints et les accords formels entre la police et les médias. Les bonnes pratiques et les exemples partagés par les représentants des polices nationales seront intégrés dans les ressources en ligne de la Campagne pour une utilisation plus large.

En 2025, la Campagne se concentrera sur le « pilier poursuites », la prochaine conférence thématique annuelle étant prévue les 29 et 30 avril à Luxembourg, sous la présidence luxembourgeoise du Comité des ministres. Cette conférence sera suivie de la réunion annuelle des points focaux nationaux. Des initiatives visant à impliquer les réseaux de procureurs et à développer des synergies avec les organes pertinents du Conseil de l'Europe, tels que le Conseil consultatif des procureurs européens ([CCPE](#)) et la Commission européenne pour l'efficacité de la justice ([CEPEJ](#)), sont en cours.

5. Suivi des travaux antérieurs du CDMSI

Le Secrétariat a fourni des informations actualisées concernant les mesures prises à la suite de l'adoption de la Recommandation [CM/Rec\(2024\)2 sur la lutte contre l'utilisation des poursuites stratégiques contre la participation publique](#) (SLAPP), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 5 avril 2024, y compris la [deuxième Conférence anti-SLAPP du Conseil de l'Europe](#), co-organisée avec l'ECPMF et la Coalition CASE, et qui se tiendra à Strasbourg le 14 novembre 2024. Les membres du Bureau ont été informés que la conférence aller se dérouler parallèlement à l'échange régional sur la lutte contre l'utilisation des SLAPP dans les Balkans occidentaux, organisé dans le cadre de la protection de la liberté d'expression et des médias en Bosnie-Herzégovine ([PRO-FREX](#)).

La [déclaration du Comité des ministres sur l'examen du Sommet mondial sur la société de l'information \(SMSI\) +20 et l'extension du mandat du Forum sur la gouvernance de l'Internet \(FGI\)](#), élaborée par le CDMSI et approuvée par ce dernier lors de sa 25^{ème} réunion plénière en juin 2024, a été adoptée par le Comité des ministres le 25 septembre 2024. Le Bureau a examiné les possibilités offertes par le processus d'examen WISIS + 20 de l'année prochaine, qui fournira une plateforme pour évaluer les résultats de cette initiative de gouvernance numérique à l'échelle mondiale. L'engagement actif du Conseil de l'Europe au cours des deux dernières décennies a été souligné.

6. Les derniers développements pertinents pour le CDMSI dans le travail du Conseil de l'Europe et de ses institutions partenaires

6.1. Conseil de l'Europe

Le Secrétariat a informé le Comité des Ministres du suivi fourni au nom du CDMSI en réponse à deux recommandations pertinentes de l'APCE, respectivement sur la [lutte contre les SLAPP : un impératif pour une société démocratique](#), [la garantie de la liberté des médias et la sécurité des journalistes](#), et la [protection des enfants contre la violence en ligne](#).

Les membres du Bureau ont également été informés de l'adoption récente par l'APCE [d'une résolution sur la propagande et la liberté d'information en Europe](#), ainsi que d'autres résolutions sur [la détention et la condamnation de Julian Assange et leurs effets néfastes sur les droits de l'homme](#), et sur [les risques et les opportunités du métavers](#) et des rapports connexes.

Les membres du Bureau ont discuté d'une coopération potentielle avec le [Partenariat du Conseil de l'Europe avec les entreprises numériques](#). Le Bureau s'est félicité de la participation de Meta au séminaire de la Campagne sur « Le rôle de la police dans la protection de la sécurité des journalistes » (26-27 septembre, Strasbourg, France), et de Cloudflare à la Conférence thématique annuelle sur La protection des journalistes - un dialogue multipartite (29-30 octobre, Strasbourg, France). À ces deux occasions, les entreprises ont fourni des informations sur leurs politiques relatives à la sécurité des journalistes par le biais de programmes et de produits spécifiques. Une collaboration future avec des entreprises sélectionnées au sein du partenariat est envisagée afin de faciliter leur engagement significatif dans les activités normatives du CDMSI.

Le Secrétariat a informé le Bureau que le [rapport "Freedom of Expression in 2023, Report on trends in freedom of expression in Council of Europe member states"](#), préparé pour le Service des institutions démocratiques et des libertés par Peter Noorlander, consultant indépendant et directeur de Startup, Reporters Shield, allait être présenté lors de la réunion plénière du CDMSI en décembre.

En ce qui concerne la [Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit](#), Thomas Schneider, en sa qualité de vice-président du Comité du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle (CAI), a fourni des informations sur l'état des signatures et de la ratification de l'instrument. Les membres du Bureau ont également été informés des travaux futurs du CAI, notamment en ce qui concerne l'élaboration d'une méthodologie juridiquement non contraignante pour l'évaluation des risques et de l'impact des systèmes d'IA du point de vue des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit (HUDERIA). Cette méthodologie devrait soutenir la mise en œuvre de la Convention-cadre sur l'IA et sera finalisée dans les prochains mois.

6.2. Partenaires externes

Le Secrétariat a fourni des informations sur la participation à des événements passés et futurs, également pertinents pour le mandat du CDMSI, notamment l'assemblée juridique et politique de l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER), les 10 et 11 octobre 2024 à Strasbourg, la Plate-forme européenne des instances de régulation (EPRA), Limassol, Chypre, du 13 au 15 octobre 2024, et le sommet [RightsCon](#), qui se tiendra à Taipei, du 24 au 27 février 2025.

7. Préparation de la 26^e réunion plénière du CDMSI (4-6 décembre, Strasbourg)

Le Secrétariat a rappelé qu'une révision à mi-parcours du mandat du CDMSI pour 2024-2027 aurait lieu en 2025, en mettant l'accent sur les tâches approuvées à titre préliminaire pour l'exercice biennal 2026-2027. Le Secrétariat a encouragé le Bureau à entamer une réflexion interne en vue d'éventuels échanges connexes au cours de la première partie de l'année 2025.

Le Secrétariat a informé le Bureau que le CDMSI devra élire le Président (pour un an), le vice-Président (pour un an) et un membre du Bureau (pour deux ans). Dans ce contexte, le Bureau a invité le Secrétariat à diffuser des informations sur les règles applicables et l'éligibilité des membres du CDMSI.

8. Développements récents dans le domaine de la liberté d'expression - *tour de table*

Les membres du Bureau ont partagé des informations sur les développements spécifiques aux pays suivants, pertinents pour le CDMSI :

- En Grèce : une conférence sur l'éducation aux médias a été organisée à Kefalonia avec la participation de lycéens. À cette occasion, le [Quiz des droits numériques](#) du Conseil de l'Europe a été traduit et distribué aux participants pour les sensibiliser. Sa diffusion à grande échelle dans les écoles est actuellement à l'étude.
- En Estonie, suite à l'adoption du Règlement européen sur la liberté des médias, une révision de la législation nationale pertinente a été nécessaire, conduisant à la rédaction d'une nouvelle loi sur la radiodiffusion nationale. Des échanges avec d'autres États membres en vue de partager des expériences pourraient s'avérer utiles pour résoudre certaines questions en suspens. Des détails supplémentaires concernant les activités de coopération en cours seront fournis lors de la réunion plénière du CDMSI.
- En République de Moldova : l'État a signé la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit, la prochaine étape étant sa ratification. Une [stratégie](#) de maîtrise des médias et de l'information a été lancée par le Conseil moldave de l'audiovisuel en septembre 2024, en présence de plusieurs diffuseurs nationaux et européens.

9. Participation à des événements pertinents pour le CDMSI

Le Secrétariat a fourni des informations sur sa participation prévue au Forum sur la gouvernance de l'Internet ([IGF](#)) à Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite (15-19 décembre), qui comprend une participation active à une session organisée par la Suisse, également axée sur les poursuites abusives et la campagne « Les journalistes comptent ».

10. Autres questions

Les membres du Bureau ont été informés que l'Observatoire européen des médias numériques ([EDMO](#)) a partagé avec le Secrétariat, pour leur attention, les récentes « [Lignes directrices de l'EDMO pour des initiatives efficaces en matière d'éducation aux médias](#) », développées avec une contribution importante des membres des centres EDMO, des experts en éducation aux médias et des praticiens de différents pays, et offrant des principes clairs et pratiques qui devraient être à la base des initiatives nouvelles et existantes. Les membres ont discuté du document et ont chargé la Présidente du CDMSI d'envoyer une lettre de réponse soulignant la pertinence et la valeur ajoutée du document pour le travail actuel du CDMSI sur l'éducation aux médias et à l'information dans le cadre du mandat du Comité. Le Bureau a également accepté de partager le document avec tous les membres et observateurs du CDMSI.

La prochaine réunion plénière du CDMSI se tiendra du 4 au 6 décembre 2024 à Strasbourg, au Palais de

l'Europe. Le Bureau a convenu de tenir sa prochaine réunion au printemps 2025, à une date à déterminer.

Annexe 1

Liste des participants

Bureau du comité directeur sur les médias et la
société de l'information (CDMSI)
27ème réunion (30-31 octobre 2024)
Format hybride

SERBIE/SERBIE	Maja ZARIC (Chair/Présidente) Head of Division for International Cooperation in the Field of Media, Ministry of Information and Telecommunications/ <i>Chef de la division de la coopération internationale dans le domaine des médias, ministère de l'Information et des Télécommunications</i>
ESTONIE/ESTONIE	Taavo LUMISTE (Vice-président) Ministère des affaires étrangères/ <i>ministère des Affaires étrangères</i>
BOSNIE ET HERZEGOVINE/BOSNIE- HERZEGOVINE	Emir POVLAKIC Head of Audiovisual and Media Services, Communications Regulatory Agency / <i>Chef des services audiovisuels et médias, Agence de régulation des communications</i>
GREECE/GRECE	Aikaterini POLYZOU Head of Department for Audiovisual Media & Internet, Secretariat General for Communication & Media / <i>Chef du département Médias audiovisuels et Internet, Direction des médias, Secrétariat général pour la communication et les médias</i>
RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE/ REPUBLIQUE DE MOLDOVA	Aneta GONTA Vice-president of the Republic of Moldova Audiovisual Council / <i>Vice-Présidente du Conseil de l'audiovisuel de la République de Moldova</i>
PAYS-BAS/PAYS-BAS	Inge WELBERGEN (Vice-Chair/ Vice-présidente) Legal officer Media, Ministry of Education, Culture and Science, Directorate-General of Culture and Media, Media and Creative Industries / <i>Conseiller juridique Médias, ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sciences, Direction générale de la Culture et des Médias, Médias et Industries créatives</i>
SUISSE/SUISSE	Thomas SCHNEIDER Ambassador, Director of International Affairs, Federal Department of the Environment, Transport, Energy and Communication DETEC, Federal Office of Communications OFCOM / <i>Ambassadeur, Directeur des affaires internationales, Service fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC, Office fédéral de la communication OFCOM</i>

AGENDA

30 OCTOBRE - Session de l'après-midi 14h00 – 17h00

1. Ouverture de la réunion

Irena GUIDIKOVA, cheffe du département des institutions démocratiques et des libertés, direction de la démocratie, direction générale de la démocratie et de la dignité humaine

2. Adoption de l'ordre du jour et de l'ordre des travaux

3. Travaux de normalisation en cours

3.1 Comités d'experts du CDMSI - état d'avancement des travaux

- [Comité d'experts sur la sécurité en ligne et l'autonomisation des créateurs de contenu et des utilisateurs \(MSI-eSEC\)](#)
- [Comité d'experts sur les implications de l'intelligence artificielle générative pour la liberté d'expression \(MSI-AI\)](#)

3.2 Progrès des travaux liés aux autres résultats escomptés dans le cadre du mandat du CDMSI

- Étude de faisabilité sur les applications de réalité immersive et leurs implications pour la liberté d'expression
- Indicateurs pour les stratégies d'éducation aux médias et à l'information (EMI) au niveau national
- Dix mesures pour lutter contre la désinformation - Stratégie et outils pratiques basés sur les normes existantes du Conseil de l'Europe et d'autres instruments

3.3 Les travaux du Conseil de l'Europe d'élaboration d'un mécanisme juridique visant à soutenir la production de séries dramatiques européennes sous l'autorité du [CDCPP](#) - processus de consultation du CDMSI

Informations fournies par le Secrétariat et discussion.

4. [Campagne du Conseil de l'Europe « Les journalistes comptent » pour la sécurité des journalistes](#)

- Rapport d'avancement sur les développements les plus récents et les

travaux à venir Informations fournies par le Secrétariat et discussion.

31 OCTOBRE - Session du matin 09h30 – 12h30

5. Suivi des travaux antérieurs du CDMSI

- Mise à jour sur le suivi de la [Recommandation CM/Rec\(2024\)2 sur la lutte contre l'utilisation des poursuites stratégiques contre la participation publique \(SLAPP\)](#), adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 5 avril 2024, et en particulier sur l'organisation de la [deuxième Conférence européenne anti-SLAPP](#), 14 novembre 2024, Strasbourg

- Suivi de la [déclaration du Comité des Ministres sur le bilan du Sommet mondial sur la société de l'information \(SMSI\) +20 et l'extension du mandat du Forum sur la gouvernance de l'Internet \(FGI\)](#)

Informations fournies par le Secrétariat et discussion.

6. Les derniers développements dans le travail du Conseil de l'Europe et de ses institutions partenaires qui sont pertinents pour le CDMSI

- **Conseil de l'Europe**
 - Réponses du Comité des Ministres aux recommandations de [l'APCE](#)
 - [APCE](#) - documents pertinents récents, y compris les résolutions adoptées sur [la détention et la condamnation de Julian Assange et leurs effets néfastes sur les droits de l'homme](#), les [risques et opportunités du métavers](#) et le [rapport](#) y afférent, [et la résolution sur la propagande et la liberté d'information en Europe](#).
 - [Partenariat du Conseil de l'Europe avec les entreprises numériques](#)
 - [Freedom of Expression in 2023, Rapport sur les tendances de la liberté d'expression dans les Etats membres du Conseil de l'Europe, préparé pour le Service des institutions démocratiques et des libertés par Peter Noorlander, Consultant indépendant et Directeur de Startup, Reporters Shield.](#)
 - [Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit](#)
- **Partenaires externes**
 - [28e Assemblée juridique et politique de](#) l'Union européenne de radio-télévision (UER), 10-11 octobre 2024, Strasbourg
 - Sommet [RightsCon](#), Taipei, 24-27 février 2025
 - [Plateforme européenne des autorités de régulation](#) (EPRA), Limassol, Chypre, 23-25 octobre 2024

Informations fournies par le Secrétariat et discussion.

7. Préparation de la 26^{ème} réunion plénière du CDMSI (4-6 décembre, Strasbourg)

- **Révision du mandat à mi-parcours 2024-2027**
 - Discussion préparatoire pour le deuxième exercice biennal
- **Échanges de vues prévus et potentiels**
 - Michael O'Flaherty, [Commissaire aux droits de l'homme](#) du Conseil de l'Europe
 - Cour européenne des droits de l'homme, Registre
 - Droits de l'homme et intelligence artificielle ([CDDH-IA](#))
 - [Commission de la culture, de la science, de l'éducation et des médias de l'APCE](#)
 - Activités de coopération du Conseil de l'Europe en matière de liberté d'expression - Alina Tatarenko, chef de la [division de la coopération en matière de liberté d'expression](#),
 - [Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes](#)
 - [Observatoire européen de l'audiovisuel](#)
 - [Plate-forme européenne des autorités de régulation](#)

8. Développements récents dans les pays en matière de liberté d'expression

9. Participation à des événements pertinents pour le CDMSI

Informations fournies par les membres du Bureau et par le Secrétariat.

10. Questions diverses

Date et lieu de la prochaine réunion.